

447 détenus radicalisés ou à risque

Selon les chiffres officiels livrés par le ministre de la Justice, nos prisons comptent un total de 447 détenus radicalisés ou qui risquent de se radicaliser. Il existe des actions pour tenter de les remettre sur le droit chemin. Mais cela ne se fait que sur base volontaire...

Koen Geens (CD&V) a livré des chiffres très précis sur les détenus radicalisés en prison. Selon le ministre de la Justice, on dénombre 237 détenus, condamnés, prévenus et internés, dans le cadre de l'extrémisme et du terrorisme. Il s'agit de 229 hommes et de 8 femmes. Chacun de ces détenus a été réparti dans 4 catégories. On y trouve des terroristes, des assimilés qui présentent un lien évident avec le terrorisme, les Foreign Terrorist Fighters repris sur la liste de l'Ocam et les détenus présentant des risques de radicalisation.

Outre ces détenus, la Sûreté de l'État a identifié environ 210 autres détenus à propos desquels on craint un risque de radicalisation, mais qui peuvent faire l'objet d'un suivi plus souple.

Ces détenus sont répartis dans toutes les prisons du pays (lire ci-contre), où ils côtoient des détenus n'ayant rien à voir avec l'islamisme. « *Mais nous pouvons séparer les extrémistes, les recruteurs et les prêchiers de haine les plus dangereux des autres détenus* », assure le ministre Geens. Ceux-là sont

placés dans les sections spéciales De-Radex, à Ittre (14 détenus) et Hasselt (8 détenus). « *Il s'agit de sections de transit, que les détenus quittent dès que le motif du placement n'est plus d'actualité* », précise le ministre Geens. « *L'objectif est de faire participer ces détenus le plus rapidement possible à la vie carcérale ordinaire pour pouvoir s'employer à leur réinsertion sociale.* »

Le ministre est assez fier: des étrangers viennent en Belgique pour voir comment notre pays s'y prend pour « *comprendre et approcher la radicalisation* ».

Et comment s'y prend-elle, justement? Ces détenus radicalisés sortiront un jour de prison et on espère tous qu'ils en sortiront non-violents. Dès lors, que fait-on en prison, pour les remettre sur le droit chemin?

« On ne peut pas leur imposer un programme de déradicalisation »

La déradicalisation est une compétence communautaire. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont les Services d'aide aux détenus (SAD) et le Caprev (Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne concernée par les Extrémismes et Radicalismes Violents), un service qui dépend des maisons de Justice, qui s'oc-

cupent de la déradicalisation. Mais là-bas, on n'aime pas utiliser ce mot-là. « *Nous préférons parler de parcours de désengagement plutôt que de programme de déradicalisation dès lors qu'il ne s'agit pas de travailler sur les idéologies ou croyances de la personne suivie, mais surtout sur la manière de les vivre et d'éviter le moment de basculement dans la violence* », indique Florence Thibaut de Maisières, porte-parole du Caprev.

76 EN 2016

Les psychologues et assistants sociaux du Caprev qui rencontrent les détenus tâtonnent un peu visiblement, sur la façon d'aborder ces radicalisés. Ils réagissent en fonction de ce que la personne demande, évitent les contre-discours et parlent surtout réinsertion. En 2016, 76 détenus radicalisés ou condamnés pour terrorisme (11 en Flandre, 6 à Bruxelles et 59 en Wallonie) ont été pris en charge par ces services d'aide. En décembre dernier, le Caprev indiquait à nos confrères du Soir qu'une trentaine de dossiers étaient en cours dans les prisons francophones.

Ces chiffres paraissent dérisoires par rapport aux 447 détenus radicalisés ou à risque. « *Mais mes services ne peuvent intervenir qu'à la demande du détenu, sur base volontaire donc* », insiste le ministre Madrane. Il y a donc encore du boulot... ●

F. DE H.

Toujours pas assez de gardiens : les prisons repartent en grève...

La CSC et la CGSP-prison ont déposé un préavis de grève qui devrait déboucher sur 2 heures d'arrêt de travail les 29, 30, 31 janvier et 1^{er} février. « Les agents prendront leur service avec un retard de 2 heures chaque matin », indique Éric Domaniecki, délégué CGSP à la prison de Mons. « Cela signifie que tout commencera à 8 heures 10 au lieu de 6 heures 10. À savoir : la relève du courrier, la vidange des poubelles, le service du café dans les cellules, les douches, l'envoi des détenus au tribunal, etc. »

PROMESSE NON TENUE

Le personnel estime que le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) n'a pas tenu ses promesses, suite aux grèves du printemps 2016. « Il nous a garanti 7.075 équivalents temps plein (ETP) jusqu'à fin 2019. Or, à ce jour, nous devons faire tourner les prisons avec seulement 6.820 ETP. Et selon nos projections, 70 agents vont partir chaque mois (départ à la retraite, etc.) si bien qu'en juin, on va tomber à 6.003 ETP. Avec si peu de monde, il nous sera quasi impossible de prendre nos congés

d'été! »

D'ailleurs, à force de refuser les congés aux agents pénitentiaires, les « sacs à dos » (congés non pris accumulés, Ndlr) s'alourdissent.

10.000 JOURS « SAC À DOS » !

M. Domaniecki a mené une enquête fin octobre dernier, en contactant toutes les prisons du pays. « Pour l'ensemble du personnel, on totalisait entre 9.000 et 10.000 jours de congé dans le sac à dos. Je parle bien ici des congés (pas des congés maladie). Et en ce mois de janvier, on doit avoir

atteint les 10.000 car on nous refuse beaucoup de congés et ils continuent à s'accumuler! » À la chambre, le ministre a été interpellé par la députée PS Ozlem Ozen sur le sujet. Il l'a noyée sous les chiffres, sans la convaincre. « Il y a eu 120 engagements pour 300 départs! », a-t-elle conclu. « Quand va-t-on remplir le cadre? Dans quels délais? Vous prétendez travailler autrement en faisant des économies. À un moment, ce n'est plus possible! » ●

F. DE H.

La Sûreté de l'Etat les surveille

Ils peuvent être mis sur écoute téléphonique en prison

Concernant la surveillance de ces détenus radicalisés, le ministre Geens a été mis sur le gril via des questions écrites émanant du député Metsu (N-VA). > **Renseignement.** Il existe, au sein de la Direction générale des prisons (DGEP), une cellule « Extrémisme » qui, avec l'aide de la Sûreté de l'État, screene les détenus lorsqu'ils sont incarcérés et continue à garder un œil sur eux (avec éventuellement des écoutes téléphoniques au départ de la prison). En France, un service de renseignement propre au secteur pénitentiaire

a été créé en février 2017. Les Belges ont été le visiter. Pour un créer un en Belgique? « À court terme, il est préférable de renforcer la coopération entre la DGEP et la Sûreté de l'État », répond Koen Geens.

> **Courrier en De-Radex.** Le courrier des détenus est ouvert, juste pour vérifier qu'il ne contient pas d'objets illicites. Mais vérifie-t-on le contenu des messages? « Pour les détenus en De-Radex, le directeur de la prison est autorisé à lire le courrier entrant et sortant (...) Lorsque la prison n'est pas en mesure d'en vérifier le contenu,

cette lettre est tenue à la disposition des autorités judiciaires ».

Tous les directeurs ne comprennent pas l'arabe!

> **GSM, clé USB...** même dans les sections De-Radex, des objets illicites passent! En 2016, on a retrouvé 1 GSM à Hasselt et une brosse à dent taillée pouvant être utilisée comme une arme, à Ittre. On a aussi surpris un détenu d'Ittre, tentant de faire entrer des timbres et une clé USB. À Hasselt, un autre voulait faire entrer des dattes et des kebabs clandestinement. ●

F. DE H.

Répartition par prison

Surtout à Ittre, Saint-Gilles et Andenne

Les prisons du Sud du pays hébergent davantage de détenus au profil terroriste (on parle ici des suspects et des condamnés) que celles du Nord. Avec un total de 127 détenus au Sud contre 84 au Nord (et 26 à Bruxelles). Ce sont les prisons de Saint-Gilles (22) et Ittre (22) qui en accueillent le plus. La prison d'Ittre, rappelons-le,

compte une aile De-Radex où vivent 14 radicalisés les plus dangereux. Suivent alors les prisons d'Andenne (17), Mons (15), Lantin (14) et Leuze (14), Marche-en-Famenne (13), Tournai (7), Nivelles (5), Arlon (4), Huy (2), Namur (2), Forest (2) et Berkendael (1). Au Nord du pays, c'est la prison de Hasselt (où se trouve une aile De-

Radex) qui compte le plus de détenus ayant ce profil (17). « Contrairement à la France qui, au début, a choisi de les rassembler tous dans une même prison, nous avons toujours préféré les répartir dans plusieurs établissements. Pour raisons de sécurité notamment », indique le cabinet de Koen Geens. ●

F. DE H.